

L'an deux mil quinze, le vingt-huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Passelaigue, Maire.

**Etaient présents** : MM. PASSELAIGUE, MOSER, COUSIN, GARNIER Mmes LALOS, REDUREAU, Adjoints, Mmes HUART, DUBRETON, BEYER, BONRAISIN, LEGENVRE, GONCALVES, HAAS, MM. LEMOINE, HAMELIN, TRONCHET, RABANT.

**Absents excusés** : MM. TOTAIN et VAGNER

**Procuration** : -

**Secrétaire** : M. GARNIER

**Convocation et affichage** : 20/04/2015 **Conseillers en exercice** : 19 **Présents** : 17 **Votants** : 17

---

*Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.*

---

Les conseillers municipaux enfants ont présenté aux conseillers municipaux adultes, leur projet de parcours santé et aire de pique-nique, qui serait implanté sur le chemin des Hommées.

Le conseil municipal va étudier la faisabilité de ce projet et donner une réponse aux enfants.

---

### **2015/021 - Convention Pays du Mans : application du droit des sols**

Considérant le désengagement des services de l'Etat dans l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes couvertes par un document d'urbanisme et appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants, retranscrit dans l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant le Maire à charger des actes d'instruction les services d'un syndicat mixte ne constituant pas un groupement de collectivités ;

Vu la décision du comité syndical du Pays du Mans en date du 21 janvier 2015 relative à la modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans pour permettre la mise en place d'un service Application du Droit des Sol (ADS), à la demande de communautés de communes impactées par la Loi ALUR ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2015 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays du Mans, et plus précisément l'article 4.1 relatif aux Missions générales ;

Vu les délibérations du comité syndical du Pays du Mans du 25 mars 2015 relatives à la création d'un service ADS (Application du Droit des Sols) et à la mise en place d'une convention de prestation de service entre le syndicat mixte du Pays du Mans et les communes intéressées par ce nouveau service ADS pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que :

- le conseil municipal a déjà exprimé une position de principe favorable à la mise en place d'un service instructeur du droit des sols au sein du Pays du Mans ;
- Monsieur le Président du syndicat mixte du Pays du Mans a notifié à la commune une convention

de prestation de service pour l'instruction du droit des sols, prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et qui précise les modalités pratiques de cette instruction, le rôle de la commune ainsi que du service ADS ;

- le syndicat mixte du Pays du Mans instruira à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire relevant de la compétence communale (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme à l'exception de ceux du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.410-1 du Code de l'Urbanisme (CUa), déclarations préalables à l'exception des clôtures).
- le coût de cette prestation est défini annuellement par le comité syndical du Pays du Mans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour un conventionnement avec le syndicat mixte du Pays du Mans afin que la commune puisse bénéficier des prestations proposées par le service Application du Droit des Sols (ADS) porté par le pays,
- valide la convention de prestation de service et ses modalités pratiques, pour l'instruction du droit des sols, proposée par le syndicat mixte du Pays du Mans, prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

### **2015/022 – Temps d'activités périscolaires - Projet éducatif territorial**

Le nouveau dispositif de la loi de finances 2015 garantit le maintien de l'aide de l'Etat pour la mise en place des temps d'activités périscolaires pour l'année 2015/2016, dès lors qu'un projet éducatif territorial (PEDT) est établi sur la commune. Le dispositif a été simplifié pour permettre aux petites communes de rédiger leur PEDT.

La commission familiale, en partenariat avec les enseignants, les parents d'élèves et les agents, a préparé le projet de la commune de St Pavace. Ce document présente le cadre, l'organisation mise en place depuis septembre 2014, son suivi et son évaluation, pour une période de 3 ans.

Ce document a été validé par le comité de pilotage, instance partenariale, et présenté au Conseil d'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le PEDT, qui sera transmis pour validation au Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

#### **• Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :**

2015/003 : contrat d'entretien des espaces verts – société AB Environnement – Coût : 32 634 € HT/an

#### **• Comptes rendus des commissions et de la CDC**

##### **• *Commission voirie – espaces verts***

- Reconduction de la prestation d'entretien d'espaces verts avec l'ESAT d'ANAIS
- Consultation marquage au sol : offres à l'analyse
- Consultation pour l'étude diagnostic du réseau d'assainissement en cours
- Définition en cours du programme d'entretien de voirie 2015
- Fleurissement : élaboration des parterres avec l'entreprise
- Travail de la commission sur le dossier de présentation au jury de la 1<sup>ère</sup> fleur
- Dossier accessibilité Ad'Ap à présenter pour le 26/09

##### **• *Commission urbanisme***

Le représentant de la commune à la Commission locale de l'eau (CLE) Sarthe Amont sera désormais Philippe COUSIN, en remplacement de Max PASSELAIGUE.

- **Commission animation, CME**  
CME : rendez-vous sur site pour parcours santé avec un fournisseur d'agrès –  
Visite du centre d'appel le 5 juin  
Fête de la musique organisée par le foot le 19 juin
- **Commission familiale, sociale et scolaire**  
Point sur les TAP avec la commission le 28 mai 18h
- **Commission communication finances bâtiments**  
Accueil d'une personne en Travail d'Intérêt Général pour 70h  
Bulletin municipal : distribution prévue 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin
- **Communauté de communes**  
Maison de santé : inauguration le 4 juillet  
Tennis communautaire : inauguration 19 septembre  
Réussite de la semaine de Fun ; mise en place d'un Accueil de loisirs ALSH communautaire en 2016  
Etude sur l'accès à la déchèterie
- **Dates des prochains conseils**  
23/06/15 - 22/09/15 - 27/10/15 - 24/11/15 - 15/12/15

Nom	Signature
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	
Philippe COUSIN	
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	
Bernard TRONCHET	

Nom	Signature
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	
Nathalie GONÇALVES	
Claudine BEYER	
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	
Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Virginie HAAS	
Caroline LEGENVRE	
Xavier VAGNER	Absent excusé